RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N°2074
cerfa
N°11905 * 25

Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2024

Sont concernés par cette déclaration :
- les distributions de plus-values par un OPCVM ou un placement collectif ;
- les cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et clôtures de PEA ;
- les profits sur instruments financiers à terme.

Référez-vous aux notices ci-dessous :
- **2074-NOT-BIS** pour identifier les cadres qui vous concernent ;
- **2074-NOT** pour remplir les cadres.

1 Nom et adresse au 1er janvier 2025

100 Contribuable

	Nom	Prénom
Nom, prénoms		

	Numéro et rue	Code postal	Commune
Adresse			

110 Si personne interposée, précisez:

Dénomination _____ N° SIRET

2 Éléments joints à votre déclaration pour savoir quels éléments joindre à votre déclaration, référez-vous à la notice 2074-NOT-BIS

Déclarations 2074-DIR ☐ 2074-IMP ☐ 2074-ETD ☐ 2075 ☐ Annexe : 2074-I ☐ Fiche d'aide : 2074-ABT ☐ 2074-PEAC ☐

3 Distributions de plus-values par un OPC, un FPI, un placement collectif ou une SCR

301 Nommez l'OPC, FPI, placement collectif ou SCR distributeur de la plus-value :
Si la distribution de plus-values a été faite par une personne interposée ou une fiducie, indiquez également son identité.

Plus-value A
Plus-value B
Plus-value C

		Plus-value A		Plus-value B		Plus-value C
302	Montant de la plus-value distribuée		+		+	
303	**Total des plus-values distribuées**				=	

à reporter ligne 901

4 Compléments de prix perçus

401 Nommez les titres antérieurement cédés à l'origine du complément de prix

Titres A
Titres B
Titres C

		Titres A		Titres B		Titres C
402	**Date de cession des titres à l'origine du complément de prix**					
403	**Date de perception du complément de prix**					
404	**Montant du complément de prix perçu**		+		+	
405	**Total des compléments de prix**				=	

à reporter ligne 902

Date et signature du contribuable

COLL-2074 Impression : PARAGON 2024TIR129 12497213